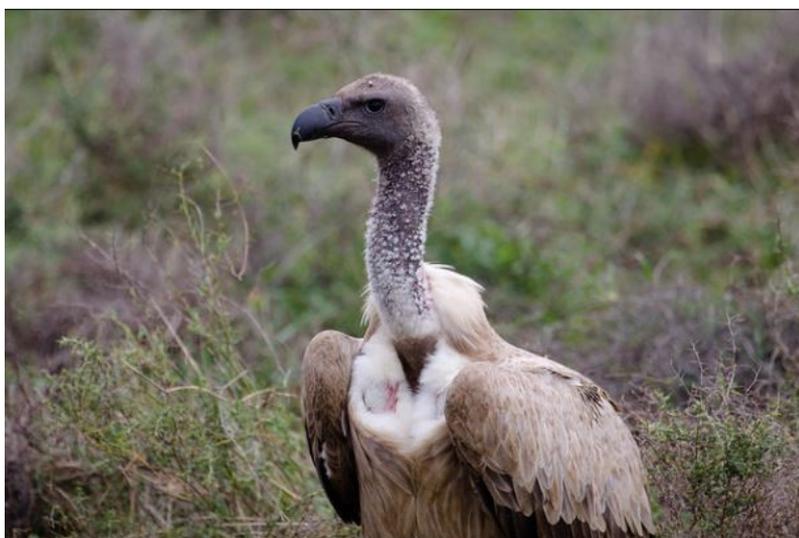


Journée mondiale des vautours : A la découverte des gardiens de vies en déclin

Chaque année, le 1er septembre, le monde entier se rassemble pour célébrer la Journée Internationale des Vautours. Cette journée est bien plus qu'une simple occasion de reconnaître ces majestueux oiseaux charognards. Elle nous rappelle l'importance des vautours dans nos écosystèmes et souligne les menaces qui pèsent sur leur survie.



Au
Bé
ni
n,
on
re
tr
ou
ve
au
ss
i
le
va
ut
ou
r.
Co
mm
un
ém
en
t

ap
pe
lé
en
la
ng
ue
Fo
n
Ak
la
ss
ou
.
Il
s
so
nt
pr
és
en
ts
pa
rt
ic
ul
iè
re
me
nt
da
ns
le
pa
rc
de
la

Pe
nd
ja
ri
.
Né
an
mo
in
s
qu
el
qu
es
in
di
vi
du
s
su
bs
is
te
nt
en
de
ho
rs
de
s
pa
rc
s
na
ti
on
au

x,
no
ta
mm
en
t
da
ns
le
s
sa
va
ne
s
bo
is
ées
s
du
no
rd
-
Bé
ni
n,
au
to
ur
de
s
fo
rê
ts
cl
as
sé
es

de
s
Tr
oi
s
Ri
vi
èr
es
et
de
l'
Al
ib
or
i
Su
pé
ri
eu
r.
Il
s'
ag
it
en
ré
al
it
é
de
s
va
ut
ou
rs
af

Les vautours africains fréquentent les milieux ouverts moins boisés comme les prairies herbeuses, les savanes, les marécages et les boisements clairsemés. On les trouve également dans les allées d'arbres qui bordent les cours d'eau et dans les broussailles épineuses. Ils sont remarquables là où il y a des troupes importantes de grands mammifères.

Des gardiens de la vie en déclin

Les vautours jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes et sont les gardiens de la vie, nettoyant les paysages de charognes et de carcasses d'animaux morts, évitant ainsi la propagation de maladies potentielles. En éliminant rapidement les restes d'animaux en décomposition, les vautours contribuent à maintenir l'équilibre naturel et à prévenir les épidémies.

Malheureusement, la population de vautours est en déclin à l'échelle mondiale. Les menaces qui pèsent sur ces oiseaux sont nombreuses. L'empoisonnement intentionnel et non intentionnel, souvent causé par l'ingestion de carcasses contaminées par des pesticides ou des médicaments vétérinaires, est l'une des principales causes de décès. La perte d'habitat due à l'urbanisation et à la déforestation, ainsi que le braconnage ciblant les vautours pour leurs organes, contribuent également à la diminution de leurs populations.

Nécessité de mesures de conservation

La Journée Internationale des Vautours ne se contente pas de sensibiliser, elle encourage également des actions concrètes pour protéger ces oiseaux en voie de disparition. Les mesures de conservation comprennent la création de zones protégées

pour les vautours, la promotion de pratiques agricoles plus sûres et la régulation stricte de l'utilisation de pesticides et de médicaments vétérinaires. Les gouvernements, les organisations environnementales et les communautés locales sont invités à travailler ensemble pour garantir la survie des vautours.

Megan Valère SOSSOU

Projet Adapt-WAP : l'Atacora accueille une formation des formateurs sur le changement climatique, la gestion durable des terres et la gestion des risques et catastrophes



Comme à Kandi, la formation des formateurs sur le changement climatique, l'adaptation, la gestion durable des terres et la gestion des risques et catastrophes aura lieu à Natitingou du 18 au 19 août 2022.

Cette formation se tient dans le cadre des activités du projet Adapt-WAP mis en œuvre par le gouvernement du Bénin à travers le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Elle regroupera les techniciens, les vulgarisateurs agricoles ainsi que les enseignants des communes riveraines du Parc Pendjari pendant deux jours à Natitingou, avec les experts internationaux et nationaux.

En initiant cette formation, le Projet Adapt-WAP compte parvenir à un changement de paradigme pour une Gestion Durable des Terres, la préservation de l'environnement et en particulier l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique au niveau des communes riveraines du parc Pendjari. Une activité qui concoure au renforcement de la résilience des écosystèmes face au changement climatique et à amélioration des moyens de subsistance des populations du complexe WAP.

Atelier de Renforcement des capacités des Tribunaux de première instance autour des parcs nationaux du Bénin : African Parks et les Magistrats se donnent la main pour un traitement harmonisé des infractions contre la faune et les aires protégées



Un atelier de travail a réuni les autorités judiciaires de la Cour d'appel de Parakou, les Présidents et Procureurs des tribunaux de première instance de Natitingou, Kandi et Malanville les 24 et 25 mars 2022 à Parakou pour des échanges en vue d'une meilleure collaboration dans la gestion des infractions fauniques.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Capitaine Hervé AMOUSSOUGA, Responsable de l'unité d'analyse et d'enquête du Parc National de la Pendjari, les allocutions du Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU et du Représentant des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin, Dr Jean-Didier AKPONA.

« La Cour d'Appel de Parakou s'honore par cette rencontre qui se veut être une rencontre de vérité » a confié le Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU qui s'est réjoui de l'importance des thèmes abordés, notamment celui relatif à la politique pénale pour les aires protégées en République du Bénin. Il a rappelé la part des différents acteurs dans la protection de la biodiversité : « Les

magistrats et les Officiers de police judiciaires sont tous appelés à travailler pour lutter contre la criminalité faunique et assurer la protection de nos ressources naturelles. Les travaux permettront à chaque acteur de prendre conscience et de s'engager pour cette lutte dans un contexte où la sécurité constitue un véritable problème. », a-t-il ajouté.

Intervenant au nom des Directeurs des Parcs, Dr Jean-Didier AKPONA a remercié les participants et fait observer qu' : « Il y a plusieurs infractions qui sont constatées et si les différentes parties prenantes ne se mettent pas ensemble pour définir une ligne directrice depuis la constatation de l'infraction jusqu'à la présentation, nous allons toujours nous butter à des problèmes d'harmonisation ».

Au cours des travaux, quatre communications ont été présentées et ont permis d'animer les discussions, à savoir : la présentation du modèle d'African Parks pour la gestion des parcs nationaux par Dr Jean Didier AKPONA ; la situation sécuritaire dans les parcs (par le Capitaine Hervé AMOUSSOUGA, Responsable Contentieux du Parc national de la Pendjari) ; quelle politique pénale pour les aires protégées du Bénin, par Dr Eloi KOROGONE, Communicateur Juriste ; les saisies et confiscations et les actions de poursuite : quels contenus et perspectives pour une bonne gouvernance des parcs nationaux ? par Mr Jean-Pierre YERIMA BANDE, Conseiller à la Cour d'Appel d'Abomey.

Les travaux se sont poursuivis par l'adoption des modèles techniques de qualification des infractions fauniques, de rédaction des procès-verbaux de constatation des infractions et de transactions en vue de l'harmonisation des pratiques. Diverses recommandations ont été formulées notamment : l'organisation d'un atelier pour l'élaboration d'un avant-projet d'arrêté portant modalités de transaction des infractions contre la faune et les aires protégées du Bénin, la mise en place d'un Comité restreint de finalisation des

modèle-type des transactions et procès-verbaux ; la mise en œuvre d'une coopération agissante entre African Parks, Cours d'Appel, Tribunaux de première instance, Inspections forestières, Police Républicaine, Universités, Structures de cogestion, Communes, ONG et PTF ; la mise en place d'une plateforme multi-acteurs de dialogue sous l'égide des parquets (TPI et Cour d'Appel) ; l'insertion des infractions fauniques dans la chaîne pénale au rang des priorités des TPI situés autour des aires protégées ; désigner les magistrats référents chargés, du traitement du contentieux des aires protégées au sein des parquets (TPI) et du parquet général (Cour d'Appel) ; la spécialisation des magistrats référents en droit pénal de la faune et des aires protégées ; la mise en œuvre de formations continues déconcentrées et adaptées au contentieux des aires protégées au profit des TPI.

Au terme de l'atelier, le Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU a remercié African Parks d'avoir permis aux Magistrats de revivre les réalités du monde de la faune et d'adopter des documents-types pour mieux gérer les infractions enregistrées dans le secteur.

Le Représentant des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin, Monsieur Jean Didier AKPONA a pour sa part remercié les participants pour leur participation active aux débats qui ont permis d'harmoniser les points de vue sur plusieurs points importants sujets à des interprétations diverses. Il a également remercié le Gouvernement pour son accompagnement au profit des parcs ainsi que la Coopération allemande (GIZ) et la fondation WYSS qui ont soutenu African Parks dans l'organisation du présent atelier. Enfin, il a promis de veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Tous les acteurs se sont séparés animés d'un meilleur engagement pour la conservation de la faune et d'un nouvel état d'esprit de bonne collaboration.

La Cellule de Communication

Reportage vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=h1Xzzwlv9lo>

@African Parks Bénin